

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## CLR : comme un bateau ivre

**DEPUIS** la désignation de sa fille Nicole Assélé au poste de déléguée générale du parti lors du congrès extraordinaire de septembre 2019, plus rien ne va au sein de l'écurie "célériste". Les malentendus se multiplient et les divergences se font jour.

Christian Germain KOUIGA  
Libreville/Gabon

**D**IRE, aujourd'hui, que le Centre des libéraux réformateurs (CLR) traverse une mauvaise passe est tout, sauf une litote. En effet, plus rien ne va au sein de cette écurie politique du président fondateur Jean-Boniface Assélé. Et cela depuis que le général de police à la retraite a décidé, lors du congrès extraordinaire du 14 septembre 2019, de voir sa fille Nicole poursuivre son œuvre amorcée depuis des décennies. Mettant en avant une disposition statutaire, Jean-Boniface Assélé, dans une décision datée du 26 août dernier vient de suspendre, en toute âme et conscience, pour une durée de 30 jours – assortie d'une demande d'explication – l'actuelle "gérante" du CLR. La même sanction a été infligée, en plus d'une "traduction en conseil de discipline", au délégué général adjoint 1 Alexandre Désiré Tapoyo.

Pour se donner bonne conscience, il écrit que sa décision est motivée par l'article 31 des statuts, qui dispose que "le Conseil politique est dirigé par un président, dénommé président du Conseil, garant du respect des statuts et du règlement intérieur; de l'intégrité et de l'unité du parti. À ce titre, face à toute violation grave des statuts et du règlement intérieur, ou à toute menace à l'intégrité et à l'unité du parti, constatées par au moins 2/3 de ses membres, le Conseil politique peut prendre toute mesure conservatoire..."

Or, à ce niveau, apprend-on, le patriarche Assélé Dabani n'a pu éclairer l'opinion sur les faits incriminés à Nicole et Alexandre. Et il n'en fallait

pas plus pour que les intéressés crient à la dérive autoritaire. A "une transgression permanente des statuts" par leur mentor. Lequel, avance-t-on, veut à la fois d'une chose et son contraire. Entendu qu'en élevant sa fille Nicole à ce piédestal, d'aucuns avaient vu en ce passage de témoin une bénédiction donnée à l'héritière de poursuivre son œuvre politique sans anicroche. Sans trop d'interférence de la tutelle paternelle. En dépit de son titre foncier de président-fondateur.

Or, à ce qui se voit, depuis la promotion de cette dernière à la fonction de déléguée générale du Centre des libéraux réformateurs – secondée dans cette tâche par l'ancien ministre des droits de l'Homme, Alexandre Désiré Tapoyo – la masse plurielle note, en témoin impuissant, que le CLR est à l'image, plus que jamais, d'un bateau ivre. Qui tangué, parce que le commandant de bord retraité a du mal à passer véritablement le témoin.

Les nombreuses sorties et/ou incessants "rappels à l'ordre" – sur fond de coups de boutoir – du mentor ne favorisent pas, loin s'en faut, la sérénité dans la maison. Du coup, à moins d'une "paix des braves", d'aucuns pensent qu'à cette allure, si rien n'est fait pour annihiler les aspérités intra muros, la formation du fondateur du lycée Djoué Dabany court le risque d'implosion.

Ce qui saperait dangereusement le moral des troupes. Entendu que cette cacophonie a lieu alors que le CLR, par l'entremise de la nouvelle équipe dirigeante – consciente de ce que demain se prépare aujourd'hui – mène une vaste opération de reconquête de terrain avec l'implantation de nouvelles structures de base dans l'arrière-pays.



Après avoir fait ses adieux, Jean Boniface Assélé a du mal à lâcher les manettes du CLR.

### LE CENTRE DES LIBÉRAUX RÉFORMATEURS



Parti de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence

**DATE DE CRÉATION :** 07 Septembre 1992

**PRÉSIDENT FONDATEUR :** Jean-Boniface Assélé

**DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE :** Dr Nicole Assélé

**DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL ADJOINT 1 :** Alexandre Désiré Tapoyo

**ÉLUS NATIONAUX :** 7 Sénateurs 1 Député

**ÉLUS LOCAUX :** 71  
27 à Libreville  
44 en Provinces

Source : Documentation de l'union

## Alexandre Désiré Tapoyo " surpris et étonné par les agissements de Jean Boniface Assélé "



Photo: DR/L'Union

M.A.M  
Libreville/Gabon

**R**ÉAGISSANT à la décision de sa suspension pour une durée de trente jours, doublée d'une " traduction en conseil de discipline", Alexandre Désiré Tapoyo, délégué général adjoint 1 chargé de l'implantation et des stratégies électorales au Centre des libéraux réformateurs (CLR), s'est dit étonné et surpris par les agissements de Jean-Boniface Assélé, qu'il considère comme " un père".

Qu'à cela ne tienne, a-t-il indiqué, " toutes les personnes installées ont été nommées depuis novembre, voire décembre 2019 pour certains, avec l'aval du fondateur". Et d'ajouter: " Mes attributions ont été suggérées à la déléguée générale par le fondateur. Ma mission est claire, dès lors que tout a été validé lors du directoire de décembre 2019 auquel avait pris part Jean-Boniface Assélé." Il a, en outre, estimé que certains événements malheureux qu'a connus le CLR ne sont que la conséquence du retard de la

mise en œuvre de sa mission. En tout cas, sur fond d'insistance, nonobstant la décision du fondateur du CLR, Alexandre Désiré Tapoyo entend poursuivre le périple qu'il a entamé à travers le pays depuis quelques mois. " L'engouement et l'espoir renaissant chez les populations, je poursuis ce job. D'autant que la volonté de tous les " Cristes" est de voir leur parti devenir la première force politique au service d'Ali Bongo Ondimba, président de la République, et du peuple gabonais", a-t-il indiqué.

## Jusqu'où ira Jean Boniface Assélé ?



Photo: BANDOMA/L'Union

J.KOMBILE.MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

**E**N suspendant, pour une durée de trente jours, la déléguée générale du Centre des libéraux réformateurs (CLR), le Dr Nicole Assélé et son adjoint 1 chargé de l'Implantation et des stratégies électorales, Alexandre Désiré Tapoyo, le président du Conseil politique du CLR, Jean Boniface Assélé, vient de rappeler à l'ensemble de ses troupes qu'il est et demeure, sans doute encore pour longtemps, le seul maître à bord du navire CLR, et qu'il ne compte nullement badiner avec quiconque nourrirait des velléités de le pousser vers la sortie.

D'autant qu'en politique, plus qu'ailleurs, il n'y a guère de place aux émotions ou aux sentiments. C'est dire que les sanctions qui frappent le Dr Nicole Assélé et Alexandre Désiré Tapoyo pourraient être perçues, d'une certaine manière, comme un ultime avertissement avant, sans doute, que le général de police à la retraite n'ait la main beaucoup plus lourde. Car, à cette allure, on peut raisonnablement penser qu'il ne transigera devant rien pour ramener ces deux personnalités " à l'ordre". La paix au sein de sa formation politique est probablement à ce prix. Jusqu'où ira-t-il ? Les jours à venir nous le diront.